

Bulletin réponse

A renvoyer par fax au 04 42 51 03 88 avant le 30 novembre 2010

NOM PRENOM

FONCTION COMMUNE / STRUCTURE

ADHERENTE AUX COMMUNES FORESTIERES : OUI NON, ET DONC POUR LE REGLEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS* :

JE NE SOUHAITE PAS DE FACTURE JE SOUHAITE UNE FACTURE A L'ATTENTION DE : LA COMMUNE DES PARTICIPANTS

ADRESSE

TEL : ___/___/___/___/___ FAX : ___/___/___/___/___ E-MAIL.....

PARTICIPERA : A LA FORMATION DU 7 DECEMBRE : OUI NON AU REPAS : OUI NON

SERA REPRESENTE(E) / ACCOMPAGNE(E) PAR : NOM ET PRENOM.....

FONCTION..... COMMUNE / STRUCTURE

ADRESSE

TEL : ___/___/___/___/___ FAX : ___/___/___/___/___ E-MAIL.....

PARTICIPERA AU REPAS : OUI NON

* les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'intérieur. Ces frais peuvent être pris en charge par la ligne formation du budget des communes conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes forestières
des Bouches-du-Rhône

Europôle de l'Arbois - BP 50005 - 13545 Aix en Provence Cedex 4
Tél./Fax : 04 42 51 54 32
E-mail : contact13@communesforestieres.org



Bulletin réponse

A renvoyer par fax au 04 42 51 03 88 avant le 30 novembre 2010

NOM PRENOM

FONCTION COMMUNE / STRUCTURE

ADHERENTE AUX COMMUNES FORESTIERES : OUI NON, ET DONC POUR LE REGLEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS* :

JE NE SOUHAITE PAS DE FACTURE JE SOUHAITE UNE FACTURE A L'ATTENTION DE : LA COMMUNE DES PARTICIPANTS

ADRESSE

TEL : ___/___/___/___/___ FAX : ___/___/___/___/___ E-MAIL.....

PARTICIPERA : A LA FORMATION DU 7 DECEMBRE : OUI NON AU REPAS : OUI NON

SERA REPRESENTE(E) / ACCOMPAGNE(E) PAR : NOM ET PRENOM.....

FONCTION..... COMMUNE / STRUCTURE

ADRESSE

TEL : ___/___/___/___/___ FAX : ___/___/___/___/___ E-MAIL.....

PARTICIPERA AU REPAS : OUI NON

* les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'intérieur. Ces frais peuvent être pris en charge par la ligne formation du budget des communes conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes forestières
des Bouches-du-Rhône

Europôle de l'Arbois - BP 50005 - 13545 Aix en Provence Cedex 4
Tél./Fax : 04 42 51 54 32
E-mail : contact13@communesforestieres.org

